

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE,
LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE

(CEA-CCBAD)

FINANCEMENT : ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT
(ACCORD DE FINANCEMENT N°5733-CI)

RAPPORT D'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

JUIN 2019

**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET
L'AGRICULTURE DURABLE
(CEA-CCBAD)**

FINANCEMENT : ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT
(ACCORD DE FINANCEMENT N°5733-CI)

RAPPORT D'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

SOMMAIRE

RAPPORT D'AUDIT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018.....	3
MEMORANDUM SUR LE CONTROLE DES COMPTES	8
ANNEXES	

Sommaire des annexes :

- Annexe 1 : Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'audit des comptes annuels
- Annexe 2 : Comptes annuels du Projet CEA-CCBAD
- Annexe 3 : État certifié des dépenses
- Annexe 4 : Tableau d'évolution des soldes des comptes désignés

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET
L'AGRICULTURE DURABLE
(CEA-CCBAD)

FINANCEMENT : ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (ACCORD DE FINANCEMENT N°5733-CI)

Rapport d'audit sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

MONSIEUR KONE DAOUDA

COORDONNATEUR

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE
(CEA-CCBAD)
22 B.P 582

ABIDJAN 22

N/Réf. : Joy/Sta/Adm/Abe/130-2019

**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE
(CEA-CCBAD)**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018)**

Monsieur le Coordonnateur,

1. RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

▪ **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés à l'annexe 2 ci-jointe du Projet « Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable » (CEA-CCBAD), objet de l'accord de financement n°5733 du 21 octobre 2015, qui comprennent le tableau des ressources et des emplois, l'état d'exécution budgétaire ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2018 .

À notre avis, les comptes annuels joints à l'annexe 2 du CEA-CCBAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, sont réguliers et sincères et présentent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle des activités exécutées par le Projet au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de la situation de trésorerie dudit Projet au 31 décembre 2018 conformément aux principes comptables du SYSCOHADA et aux termes de l'accord de financement dudit prêt.

▪ **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit ISA telles que définies par l'IFAC et les directives de l'IDA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Projet conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts comptables de Côte d'Ivoire et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

▪ ***Responsabilités du Coordonnateur relatives aux comptes annuels***

Les comptes annuels ont été établis et arrêtés par votre Coordonnateur.

Le Coordonnateur est responsable de la préparation et de la présentation sincère et fidèle des comptes annuels conformément aux règles et méthodes comptables applicables aux Projets de développement et aux dispositions de l'IDA ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe au Coordonnateur de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du Projet.

▪ ***Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'audit des comptes annuels***

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des comptes annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de l'Auditeur. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

2. OPINIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé à l'examen du respect des clauses contractuelles contenues dans l'accord de financement, conformément aux normes professionnelles de missions d'assurance applicables. Nos contrôles ont été déterminées sur la base des termes de référence de la mission et au regard des informations produites par le CEA-CCBAD.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression des opinions ci-après :

2.1. Opinion sur les états certifiés de dépenses

À notre avis, en ce qui concerne les états certifiés de dépenses inclus dans les demandes de remboursement de fonds présentés à l'IDA (Association Internationale de Développement) sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2018, dont la situation récapitulative est jointe à l'annexe 3, il existe des pièces justificatives suffisantes, dans tous leurs aspects significatifs, pour :

- justifier les demandes de remboursement présentées à l'IDA ;
- identifier les dépenses qui sont éligibles aux termes des dispositions de l'accord de financement n°5733-CI.

2.2. Opinion sur les Comptes Désignés

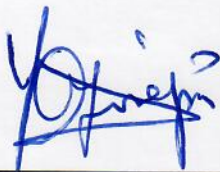
Les principales assurances issues de nos travaux d'examen des opérations et des modalités des deux comptes désignés (avance et indicateurs), ouverts dans les livres de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) sous les numéros respectifs 05196480005 (compte avance) et 05206740003 (compte indicateurs), utilisé dans le cadre de l'exécution des activités du CEA-CCBAD pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2018 se présentent comme suit :

- L'utilisation des comptes désignés est conforme, dans tous ses aspects significatifs, aux termes de l'accord de financement ainsi qu'aux directives de l'IDA ;
- Tous les paiements effectués sur les comptes désignés ont été exécutés par un Agent Comptable conformément aux instructions du Ministère de l'Économie et des Finances applicables aux projets de développement en Côte d'Ivoire ;
- Les opérations des comptes désignés ont été bien suivies par un traitement comptable régulier et par l'établissement des états mensuels de rapprochement bancaires ;
- Les opérations réalisées sur les comptes désignés sont soutenues par des pièces justificatives appropriées et concernent tous des paiements faits au titre des dépenses éligibles, conformément aux dispositions de l'accord de financement ;
- L'état présenté à l'annexe 4 reflète fidèlement la position financière des comptes désignés du Projet CEA-CCBAD à la date du 31 décembre 2018.

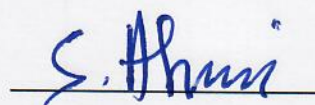
Il est présenté aux pages 8 à 16 un memorandum sur les contrôles que nous avons effectués dans le cadre de notre examen et nos principales conclusions.

Abidjan, le 11 juin 2019

MOIHE AUDIT & CONSEIL



YAO Koffi Joseph
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes
Associé Gérant



AHUI Stephen
Sup de Co (ESCA)
Associé

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET
L'AGRICULTURE DURABLE
(CEA-CCBAD)

FINANCEMENT : ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (ACCORD DE FINANCEMENT N°5733-CI)

MÉ MORANDUM SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2018

**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET
L'AGRICULTURE DURABLE
(CEA-CCBAD)**

FINANCEMENT : ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

=====

MEMORANDUM SUR LE CONTROLE DES COMPTES

Nous avons présenté aux pages 3 à 7 notre rapport d'audit sur les comptes annuels du Projet du Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD) pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le présent mémorandum est destiné à fournir des informations complémentaires sur les rubriques des comptes annuels et sur les principaux travaux que nous avons effectués dans le cadre de notre examen. Il inclut aussi les principales conclusions issues de ces travaux.

Notre approche d'audit a consisté à vérifier la réalité, l'exhaustivité et la sincérité des ressources déclarées par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) puis les emplois correspondants. Des vérifications spécifiques de contrôle interne ont également été effectuées pour les procédures de gestion administrative, financière et comptable. Ces vérifications ont permis de couvrir notamment les immobilisations, le personnel, la trésorerie, les demandes de remboursement de fonds.

Le Projet n'a pas passé de marchés au cours de l'exercice 2018 du fait du départ volontaire du Spécialiste en passation de marchés. Nos vérifications n'ont donc pas couvert les modalités de passation de marchés.

A. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DE LA MISSION

1. Contexte, objectifs et justification du Projet

L'Université Félix Houphouët Boigny s'appuyant sur l'Ecole Doctorale WASCAL (West African Service Science Center on Climate Change and Adapted Land Used) a intégré en 2015, sur une base concurrentielle le projet CEA (Centres d'Excellence Africains) initié par la Banque Mondiale depuis 2013.

Le Gouvernement Ivoirien soucieux de l'influence grandissante du changement climatique puis de son impact sur l'agriculture a proposé et obtenu à travers l'une de ses institutions d'enseignement supérieur, le label de Centre d'Excellence sur les Changements Climatiques, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CCBAD).

La Banque Mondiale en investissant ainsi dans les institutions d'enseignement supérieur voudrait à travers la formation et la recherche soutenir durablement le développement technologique des pays par l'accroissement des ressources humaines qualifiées.

Ainsi, un accord de financement a été signé le 21 octobre 2015 par un Représentant de la Banque Mondiale et la Ministre Déléguée auprès du Ministère de l'Économie et des Finances pour le financement de trois centres d'excellences pour un montant global de 13 400 000 Euros.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet « changement climatique », l'État de Côte d'Ivoire a rétrocédé à l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB), université participante, une quote-part de 4 500 000 euros du financement global alloué par l'IDA d'un montant de 13 400 000 Euros, à travers la signature d'un contrat de performance avec celle-ci.

Le Projet vise à soutenir les bénéficiaires afin de promouvoir la spécialisation régionale entre les universités participantes dans les zones qui répondent aux défis régionaux.

L'objectif de développement du Projet de « Centres d'Excellence Africains » est de soutenir la Côte d'Ivoire dans le but de promouvoir la spécialisation régionale entre les universités africaines participantes dans des domaines devant permettre de relever des défis régionaux et de renforcer les capacités de ces universités à offrir une formation de qualité et une recherche appliquée.

Les cibles visées par le Projet sont :

- les étudiants en master et PHD,
- les producteurs,
- les enseignants chercheurs.

Sa zone d'intervention se situe à un niveau national et régional.

Le Projet s'articule autour de quatre (4) principaux indicateurs de performance qui sont :

- Indicateur 1 : Spécialisation régionale approuvée et degré de préparation institutionnelle ;
- Indicateur 2 : Excellence dans l'enseignement, la recherche et l'impact sur le développement ;
- Indicateur 3 : Gestion financière ;
- Indicateur 4 : Passation des marchés.

2. Objectif de l'audit du Projet

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des résultats liés aux décaissements (RLD).

Les comptes annuels, qui sont établis par l'Unité de Coordination du CEA-CCBAD, sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Projet.

B. AUDIT DES RESSOURCES

1. Objectifs

Nos travaux de validation des ressources avaient pour but de :

- s'assurer de la sincérité des montants déclarés au titre des financements obtenus pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- s'assurer que tous les financements obtenus ont été domiciliés aux comptes bancaires appropriés ;
- s'assurer de la régularité des demandes de remboursement de fonds de la période sous-revue.

2. Travaux réalisés

Les principales diligences que nous avons mises en œuvre ont consisté à :

- reconstituer à partir des relevés bancaires et des avis de crédit des banques les montants des financements dont a bénéficié l'UGP au cours de la période sous-revue ;
- vérifier en relation avec nos travaux de validation des emplois le remboursement effectif des demandes de remboursement de fonds formulées auprès de la Banque Mondiale.

3. Commentaires des auditeurs

À l'issue de nos travaux, nous n'avons pas d'observation significative à formuler sur les ressources dont a bénéficié le Projet sur l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Outre les financements obtenus de la Banque Mondiale, le Projet a également généré des revenus. Les ressources dont a disposé le Projet au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2018 se présentent comme suit :

- Au titre des financements obtenus de l'IDA : Le Projet a bénéficié de quatre remboursements de fonds pour un montant total de F.CFA 975 349 679 reparti comme suit :
 - DRF n°02 d'un montant de FCFA 381 721 057, correspondants aux résultats atteints en matière d'inscriptions d'étudiants et de stage (indicateurs RLD 2.1 – 2.4), de publications des recherches (RLD 2.6), de soumission de demandes de retrait de fonds (RLD 3.1),
 - DRF n°03 d'un montant de F.CFA 94 457 808, correspondant aux résultats atteints pour les indicateurs RDL 2.8 – Jalon 1 (amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage) réalisés pendant la période 2015/2016,
 - DRF n°04 d'un montant de F.CFA 375 194 285, correspondant aux résultats atteints pour les indicateurs RLD 2.1 – 2.4 (inscriptions d'étudiants et stages) et 2.7 (génération de revenus) réalisés pendant la période 2016/2017,
 - DRF n°06 d'un montant de FCFA 123 976 529 correspondant aux résultats atteints pour les indicateurs suivants réalisés pendant la période 2016/2017 :
 - RLD 2.8 – Jalon 2 (amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage),
 - 3.1 – 3.4 (gestion financière) et (passation de marchés).

Ces différentes DRF ont été encaissées aux dates suivantes :

Montants exprimés en F.CFA :

Date de mise à disposition	Type	Montants
Janvier 2018	DRF 02	381 721 057
Mars 2018	DRF 03	94 457 808
Juillet 2018	DRF 04	375 194 285
Décembre 2018	DRF 06	123 976 529
Total ressources de la période :		975 349 679

Il convient de noter que les demandes de remboursement de fonds (DRF) ne peuvent être introduites auprès de l'IDA par l'UGP qu'après l'atteinte des différents indicateurs liés au Projet et sous réserve d'une validation préalable par l'Association des Universités Africaines (AUA) et la Banque Mondiale.

L'ensemble de ces DRF ont fait l'objet d'un paiement à hauteur de 80%. Les 20% retenus étant destinés à rembourser partiellement le montant de l'avance initiale de F.CFA 354 200 000 obtenue au démarrage du Projet.

- Le compte spécial Revenus générés n'a pas enregistré de nouvelles ressources sur l'exercice 2018. Le solde au 31 décembre 2018 de F.CFA 101 100 provient de la différence entre les frais d'inscription des étudiants perçus en 2017 pour un total de F.CFA 7 288 500 et les dépenses afférentes aux sélections desdits étudiants.

C. AUDIT DES EMPLOIS

1. Trésorerie

1.1. Objectifs

Les principaux objectifs visés par nos travaux sur la trésorerie se présentent comme suit :

- s'assurer que la situation de trésorerie du Projet est correctement reflétée aux comptes annuels du 31 décembre 2018 ;
- s'assurer que les opérations de trésorerie du Projet font l'objet d'un suivi satisfaisant ;
- s'assurer que les comptes bancaires n'ont enregistré que des transactions relatives aux activités du Projet.

1.2. Travaux effectués

- envoi de demandes de confirmation aux établissements bancaires abritant les ressources du Projet ;
- vérifier l'existence de rapprochement bancaires régulièrement établis et revus par un supérieur hiérarchique ;
- valider les états de rapprochement bancaires établis au 31 décembre 2018 ;
- vérifier le suivi des opérations en suspens sur les états de rapprochement bancaires ;
- vérifier les modalités de fonctionnement des différents comptes bancaires.

1.3. Commentaires des auditeurs

La vérification des comptes de trésorerie n'appelle pas d'observation particulière. En application des instructions du Ministère de l'Économie et des Finances de Côte d'Ivoire, les comptes bancaires du Projet fonctionnent sous les responsabilités conjointes de l'Agent Comptable affecté à l'Université Félix Houphouët-Boigny et du Président de l'Université Félix Houphouët-Boigny.

2. Personnel

2.1. Objectifs

Les objectifs visés par nos travaux sont de :

- s'assurer de la sincérité des charges de personnel ;
- s'assurer de la conformité des salaires payés aux contrats de travail et aux documents de base du Projet ;
- s'assurer de la mise en œuvre d'appels à candidature pour le recrutement du personnel du Projet ;
- s'assurer que le personnel bénéficiaire de rémunération travaille effectivement pour le compte du Projet ;
- s'assurer du respect des obligations fiscales et sociales relatives aux charges du personnel.

2.2. Travaux effectués

- vérifier la mise en œuvre d'appels à candidature pour le recrutement du personnel de l'UCP ;
- vérifier que les rémunérations brutes mensuelles versées au personnel sont conformes aux contrats de travail et aux budgets ;
- vérifier que les personnes bénéficiaires de rémunération font bien partie des personnes qui exercent leur activité de manière régulière pour le compte dudit Projet ;
- vérifier que les variations de rémunération, d'un mois à un autre, sont dûment justifiées et autorisées ;
- vérifier le paiement régulier des cotisations fiscales et sociales sur les salaires.

2.3. Commentaires des auditeurs

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la régularité et la sincérité des charges de personnel à l'issue de nos travaux. Les rémunérations versées au Personnel de l'Unité de Gestion du Projet sont justifiées et conformes aux contrats de travail.

À l'exception des départs volontaires du Spécialiste en passation des marchés et du Spécialiste en suivi-évaluation, le Projet n'a pas enregistré de mutation sur l'exercice 2018.

Les cotisations sociales sont régulièrement acquittées par le Projet. Le Projet est exonéré d'impôts par conséquent aucun paiement d'impôts et taxes n'a été enregistré sur l'exercice.

3. Immobilisations

3.1. Objectifs

Notre principal objectif de contrôle des immobilisations est de s'assurer que l'Unité de Coordination a un dispositif satisfaisant pour le suivi et le contrôle des immobilisations acquises dans le cadre de l'exécution des activités du Projet.

3.2. Travaux effectués

- vérifier la mise en concurrence des fournisseurs pour les acquisitions d'immobilisations ;
- vérifier que les acquisitions d'immobilisations sont appuyées de justificatifs satisfaisants (factures, bon de livraison, bon de commande) ;
- procéder à des inspections physiques de certaines acquisitions réalisées sur la période sous-revue ;
- vérifier que les immobilisations acquises font l'objet d'un suivi satisfaisant (désignation et description de l'immobilisation, emplacement géographique, utilisateur, date de mise en service, etc.) ;
- vérifier que les immobilisations du Projet disposent de références d'identification individuelle ;
- vérifier les titres de propriété des véhicules utilisés par le Projet.

3.3. Commentaires des auditeurs

Nous n'avons pas d'observations à formuler au titre des acquisitions d'immobilisations réalisées sur la période à l'exception du fait que nous avons relevé que la carte grise d'un des véhicules acquis par le Projet est libellée au nom de l'Université Félix Houphouët-Boigny (véhicule de marque TOYOTA HILUX 4x4 d'une valeur de F.CFA 29 678 874). Cette situation découlerait des dispositions d'un arrêté ministériel pour lequel nous n'avons toutefois pas obtenu copie.

4. Autres dépenses du Projet

4.1. Objectifs

- s'assurer de la réalité et de la sincérité des charges de l'UGP ;
- s'assurer que les ressources du Projet sont utilisées exclusivement aux fins des activités du Projet ;
- s'assurer du respect des dispositions budgétaires et réglementaires (manuel des procédures, instructions de l'IDA et des ministères de tutelles, etc.) ;
- s'assurer de l'existence de règles de bonne gestion dans la mise en œuvre des dépenses du Projet.

4.2. Travaux effectués

- vérifier la conformité des dépenses engagées aux activités et lignes budgétaires prévues dans les documents de base du Projet ;
- vérifier la mise en œuvre d'appels à concurrence pour le choix des différents fournisseurs et différents prestataires du Projet ;
- vérifier, à partir des justificatifs, l'objet et les modalités des dépenses, en vue de s'assurer qu'elles concernent effectivement des activités du Projet ;
- vérifier le respect des dispositions des manuels de procédures et des instructions du Bailleur dans la mise en œuvre des dépenses du Projet ;
- vérifier l'éligibilité des dépenses engagées par l'UGP ;
- vérifier que la non objection de la Banque Mondiale a été effectivement requise et obtenue pour les dépenses concernées.

4.3. Commentaires des auditeurs

Nous n'avons pas d'observation significative à formuler à l'issue de nos travaux de revue des dépenses du Projet. Nous n'avons pas relevé de cas de dépenses significatives inéligibles aux financements de l'IDA.

Les dépenses ont été correctement imputées aux lignes budgétaires correspondantes et le Projet n'a pas enregistré de dépassement budgétaire.

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET
L'AGRICULTURE DURABLE
(CEA-CCBAD)

FINANCEMENT : ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (ACCORD DE FINANCEMENT N°5733-CI)

ANNEXES

**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET
L'AGRICULTURE DURABLE
(CEA-CCBAD)**

FINANCEMENT : ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

=====

SOMMAIRE DES ANNEXES

- **Annexe 1** : Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'audit des comptes annuels
- **Annexe 2** : Comptes annuels du Projet CEA-CCBAD
- **Annexe 3** : État certifié des dépenses
- **Annexe 4** : Tableau d'évolution des soldes des comptes désignés

Annexe 1 :

Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

ANNEXE 1 : PORTANT RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport d'audit financier et comptable.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux directives applicables aux financements de l'IDA et à l'accord de financement.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des comptes annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie ainsi que les règles d'indépendance qui encadrent la profession ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des comptes annuels ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les comptes annuels, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence

significative sur les comptes annuels, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous fournissons également à la Coordination une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués à la Coordination, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, à la Banque Mondiale ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les comptes annuels des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des déclarations écrites de l'Unité de Coordination confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des comptes annuels ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux comptes annuels ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

* *

*

Annexe 2 :

Comptes annuels du Projet CEA-CCBAD

**PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE,
LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE
CEA-CCBAD**

TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES AU 31/12/2018 (Montants exprimés en FCFA)						
EMPLOIS	NOTES	Variation 2018 - 2017	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018	RESSOURCES	NOTES
Dépenses d'investissements	2.1	689 751 822	178 060 309	867 812 131	FINANCEMENT	1.1
1. Immobilisation Incorporelle		0	10 870 424	10 870 424	1.1.1. IDA, avances en compte spécial	1.1.1
2. Bâiments, agencement, installations		689 751 822	19 991 011	709 742 833	2. IDA, Remboursement Indicateur	1.1.2
3. Matériels		0	147 198 874	147 198 874	3. IDA, Revenus Générés	1.1.3
Dépenses de fonctionnement	2.2	429 096 326	522 229 385	951 325 711	4. Contrepartie ETAT	1.1.4
1. Achat	2.2.1	1 776 185	42 461 030	44 237 215		
2. Transport	2.2.2	24 810 800	28 953 500	53 764 300		
3. Services extérieurs A	2.2.3	46 005 699	67 158 234	113 163 933		
4. Services extérieurs B	2.2.4	229 592 591	243 010 760	472 603 351		
5. Impôts et taxes	2.2.5	24 222 928	25 077 308	49 300 236		
6. Charges de personnel	2.2.6	102 688 123	115 568 553	218 256 676		
Total dépenses		1 118 848 148	700 289 694	1 819 137 842	Total financement	1 633 939 929
VALEURS REALISABLES	2.3				AUTRES CONTRIBUTIONS	1.2
1. Fournisseurs débiteurs	2.3.1	-71 490	144 550	73 060	1. Produit de vente DAO	
2. Autres débiteurs		0	0	0	2. Autres produits	
3. Personnel mission et Formation		0	0	0	Total Contributions	2 400 000
Total débiteurs divers		-71 490	144 550	73 060	DETTES À COURT TERME	1.3
Trésorerie	2.4				1. Fournisseurs immobilisations et Services	1.3.1
1. Compte désigné BCEAO	2.4.1	0	0	0	2. Personnel mission et Formation	1.3.2
2. Compte projet IDA	2.4.2	-640 677	610 080	-30 597	3. Enseignants et étudiants créditeurs	1.3.3
3. Compte projet indicateurs	2.4.3	-4 837 246	17 499 309	12 662 063	4. Organismes sociaux	1.3.4
4. Compte projet revenus générés	2.4.4	-5 500	1 097 776	1 092 276	5. Etat, impôts et Taxes	1.3.5
5. CAISSE, recettes (DAO)		-1 156 230	1 156 600	370		
Total trésorerie		-6 639 653	20 363 765	13 774 112	Total dettes à court terme	
Total Emplois		1 112 137 005	720 798 009	1 832 935 014	Total Ressources	1 832 935 014



**PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE**

NOTES SUR LE TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES

31 DECEMBRE 2018

SOMMAIRE

- I. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET
- II. REGLES APPLIQUEES POUR L'ELABORATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES (TER)
- III. NOTES EXPLICATIVES AU TER

I. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET

I.1 Contexte du projet

L'Université Félix Houphouët Boigny s'appuyant sur l'Ecole Doctorale WASCAL (West African Service Science Center on Climate Change and Adapted Land Used) a intégré en 2015, sur une base concurrentielle le projet CEA initié par la banque mondiale depuis 2013.

En effet, le gouvernement ivoirien soucieux de l'influence grandissante du changement climatique puis de son impact sur l'agriculture a proposé et obtenu à travers l'une de ses institutions d'enseignement supérieur, le label de Centre d'Excellence sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CCBAD).

La Banque Mondiale en investissant ainsi dans les Institutions d'enseignement supérieur voudrait à travers la formation et la recherche soutenir durablement le développement technologique des pays par l'accroissement des ressources humaines qualifiées.

Ainsi l'accord de financement qui engage la Côte d'Ivoire a été co-signé le 21 octobre 2015 par le Représentant de la Banque Mondiale et la Ministre Déléguée auprès du Ministère de l'Economie et des Finances.

Notons que le Côte d'Ivoire a bénéficié de trois centres d'excellence pour un financement global de 13 400 000 Euros.

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet changement climatique projet, l'Etat de Côte d'Ivoire cède à l'Université Félix Houphouët Boigny (UFHB), Université participante, le financement d'un montant de 4 500 000 Euros alloué par l'IDA, à travers la signature d'un contrat de performance avec celle-ci.

I.2 But du projet

Le projet vise à soutenir les bénéficiaires afin de promouvoir la spécialisation régionale entre les universités participantes dans les zones qui répondent aux défis régionaux.

I.3 Objectif de développement du projet

L'objectif de développement du « Projet de Centres d'Excellence Africains » est de soutenir la Côte d'Ivoire dans le but de promouvoir la spécialisation régionale entre les universités africaines participantes dans des domaines devant permettre de relever des défis régionaux et de renforcer les capacités de ces universités à offrir une formation de qualité et une recherche appliquée.

I.4 Groupes cibles

- Les étudiants master et PHD
- Les producteurs
- Les enseignants chercheurs.

I.5 Zones d'intervention du projet

Niveau national et régional.

I.6 Bailleur de fonds et montant du crédit IDA

Le Projet Centre d'Excellence Africain sur le Changement climatique, la biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD) est financé par l'Association Internationale de Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale. Le Don de l'IDA est de 4 500 000 EUROS.

I.7 Durée du projet

Le projet a été mis en vigueur le 17 février 2016 pour une durée d'environ 4 (s) ans. Il devrait s'achever le 31 décembre 2019.

I.8 Les composantes du projet

Le projet Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD) s'articule autour des quatre principaux indicateurs de performance suivants :

Indicateur 1 : Spécialisation régionale approuvée et degré de préparation institutionnelle.

Cet indicateur sera atteint à travers des actions visant à préparer un cadre institutionnel satisfaisant pour la mise en œuvre du projet (Mise en place d'un Comité de pilotage opérationnel ; Approbation d'une résolution de promotion de la spécialisation régionale parmi les universités participantes ; Création d'un compte bancaire destiné au CEA/ CCBAD pour recevoir les fonds de dotation ; Signature d'accords de partenariat ; Accroissement de l'autonomie financière du CEA-CCBAD) et aussi à travers la satisfaction des conditions de mise en vigueur du projet.

Indicateur 2 : Excellence dans l'Enseignement, la Recherche et l'Impact sur le Développement.

Cet indicateur sera atteint à travers la mise en œuvre d'activités visant à renforcer les capacités en matière d'enseignement et de recherche appliquée.

Indicateur 3 : Gestion financière

Cet indicateur sera réalisé à travers la transmission de demande de retrait de fonds en temps opportun, appuyée par une information financière adéquate sur l'utilisation des fonds, la mise en place d'une entité d'audit interne opérationnelle, la transparence à travers la mise sur le site web des données sur gestion financière (accès web aux rapports de vérification, rapports financiers intérimaires, budget et

programme de travail annuel) et enfin le fonctionnement du comité de vérification avec la participation des conseils universitaires.

Indicateur 4 : Passation des Marchés

Cet indicateur sera atteint à travers la réalisation de l'audit de la passation des marchés dans le délai et aussi le progrès satisfaisant et opportun de la passation des marchés.

La mise en œuvre du projet est assurée par une unité de coordination, dirigée par un coordonnateur et aidé dans sa tâche par un coordonnateur adjoint. La structure organisationnelle mise en place répond aux besoins du projet afin de lui permettre de réaliser les objectifs fixés dans les conditions optimales d'efficacité.

I.9 Dispositions d'exécution

La mise en œuvre du projet est assurée par une unité de coordination, dirigée par un coordonnateur et aidé dans sa tâche par un coordonnateur adjoint. La structure organisationnelle mise en place répond aux besoins du projet afin de lui permettre de réaliser les objectifs fixés dans les conditions optimales d'efficacité.

Un Comité de Pilotage Stratégique (CPS) a été créé et chargé de donner au projet ses grandes orientations et priorités, de superviser sa mise en œuvre et d'approuver ses plans de travail annuel budgétisés.

Un comité d'audit ainsi qu'un comité scientifique ont été créés afin d'améliorer la gouvernance du projet.

II. REGLES APPLIQUEES POUR L'ELABORATION DU TER

Le projet est soumis à une obligation de présentation d'états financiers annuels qui comprennent (entre autres), un tableau des emplois et ressources (TER) ainsi que des notes décrivant les principes comptables utilisés et les principales rubriques qui le composent.

II.1 Principes comptables

Le projet CEA-CCBAD est un projet à caractère public, à but non lucratif, n'ayant ni objectif marchand, ni vocation à dégager un résultat. Toutefois, il lui est permis de générer des revenus en menant des activités dans son domaine de prédilection dont une partie devrait servir à appuyer la mise en œuvre des activités du centre.

Les états financiers du projet sont établis et présentés conformément aux normes comptables établies par le Système Comptable OHADA, adaptées aux spécificités du projet. En effet, certaines règles de présentation spécifiques au projet, prévues dans le manuel des procédures administratives comptables et financières ont été appliquées pour une meilleure lisibilité des états financiers.

Ces états financiers sont exprimés en francs CFA.

Les achats de fournitures, d'équipements et de services sont enregistrés toutes taxes comprises (TTC) de même que le règlement des factures concernées.

Les principales méthodes comptables appliquées pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

II.2 Mode de comptabilisation

Les opérations sont comptabilisées dès lors que l'engagement contractuel du Projet ou des tiers est établi. Les schémas de comptabilisation retenus reflètent le circuit de traitement des dépenses dans les projets.

II.3 Mobilisation des fonds

Les fonds du crédit sont mobilisés essentiellement auprès de l'IDA par l'atteinte puis la vérification des jalons des indicateurs.

II.4 Avance de fonds

Le dépôt initial de fonds effectué par l'IDA est porté au passif en contrepartie de la trésorerie. Il s'agit d'une avance non-renouvelable qui a transité par un compte désigné ouvert dans les livres de la BCEAO avant d'être déposé sur un compte dans une banque commerciale.

Dans le but de faciliter le démarrage effectif du projet, une avance de 15% du DLI 2.8 lui a été octroyée. Cette avance sera remboursée progressivement à hauteur de 20% des DRF soumises et ce à compter de la seconde.

II.4 Demande de Remboursement de fonds

Un autre compte ouvert dans une banque commerciale reçoit directement les fonds mobilisés à la suite de l'atteinte des DLIs. Les fonds sont mobilisés par la soumission des résultats atteints, vérifiés et jugés acceptables par l'Association des Universités Africaines (AUA).

II.5 Immobilisations

Les immobilisations acquises dans le cadre du CEA-CCBAD figurent au Tableau des Emplois et Ressources (TER) pour leurs coûts historiques d'acquisition et ne sont pas amortissables.

III. NOTES EXPLICATIVES DU TER

1. LES RESSOURCES

1.1 Financement

Le financement dont a bénéficié le CEA-CCBAD, depuis le début du projet, s'élève à **1 633 939 929 FCFA** dont **975 450 779 fcfa** au titre de l'exercice 2018.

1.1.1. IDA, avances en compte spécial

Ce poste qui a enregistré l'avance initiale (15% du montant total du DLI 2.8 soit **354 200 000 FCFA**) au début du projet, n'a enregistré aucune ressource en 2018 compte tenu du mode de financement du projet (décaissement basé sur l'atteinte des indicateurs).

1.1.2. IDA, Remboursement Indicateur

Ce poste enregistre les fonds relatifs à l'atteinte partielle ou total des DLIs ; soit un montant de **975 349 679 fcfa**.

1.1.3 IDA, revenus générés

Cette rubrique comprend le montant total (**101 100 FCFA**) constitué essentiellement des frais de préinscription par les étudiants.

1.1.4 ETAT, subvention reçue (contrepartie Etat)

Aucune subvention n'a été perçue à cet effet en 2018.

1.2 Autres contributions

Aucun autre produit n'a été enregistré au cours de cet exercice.

1.3 Dettes à court terme

1.3.1 Fournisseurs immobilisations et services

Il s'agit des dettes du projet envers les divers fournisseurs, consultants et prestataires.

Elles s'élèvent à **147 294 034 FCFA** au 31 décembre 2018 et s'analysent comme suit :

N°	FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES	MONTANT	OBSERVATIONS
1	EGCOB	146 199 494	Montant dû à l'entreprise de construction au titre du décompte n° 2.
2	YUNUS VOYAGES BILLETERIES	1 094 540	Frais d'achat de billets retour des étudiants Master.
	TOTAL	147 294 034	

1.3.2 Personnel, missions et formation

Cette rubrique enregistre un montant de **164 fcfa**. Ce montant est issu d'un surplus sur le reversement de reliquat de mission du personnel.

1.3.3 Enseignants et étudiants créditeurs

Cette rubrique est constituée des éléments suivants :

BENEFICIAIRES	MONTANT	OBSERVATIONS
Reliquats de mission et autres frais dus aux enseignants	240	Surplus sur reversement de reliquat de mission de 2 enseignants
Agence Comptable	411	Surplus sur reversement de reliquat d'atelier de l'Agence Comptable.
TOTAL	651	

1.3.4 Organismes sociaux

L'ensemble des sommes dues au titre des charges sociales a été réglé au titre de l'exercice 2018.

1.3.5 Etat, impôts et taxes

Le montant de cette rubrique s'élève à **24 222 928 fcfa**. L'évaluation de cette rubrique a été considérée comme une subvention apportée par l'Etat au projet et à ce titre, ledit montant n'a pas fait l'objet de décaissement.

2. LES EMPLOIS

2.1 Dépenses d'investissements

Les investissements en 2018 sont essentiellement rattachés aux bâtiments et s'élèvent **689 751 822 FCFA** et s'analysent comme suit :

FOURNISSEURS	MONTANT	OBSERVATIONS
EGCOB	445 218 305	Décomptes 1 et 2 pour la construction du lot 1
EITN	91 304 218	Décomptes 1 et 2 pour la construction du lot 3
SITERM	108 131 468	Avance de démarrage, décompte 1 et 2 pour la construction du lot 2
KAM SERVICES PLUS	45 097 831	Réhabilitation 48 chambres dortoirs et un laboratoire
TOTAL	689 751 822	

2.2 Dépenses d'exploitation

2.2.1 Achats

LIBELLES DES DEPENSES	MONTANT
Achat de livres comptables 705 et 704 pour l'agence comptable	40 000
Achat de fournitures et petits matériels	190 425
Achat d'encre copieur	350 000
Achat d'études et de prestations de services	1 195 760
Total	1 776 185

2.2.2 Transport

La rubrique transport comprend essentiellement les frais d'achat de billet d'avion et l'envoi de plis.

LIBELLES DES DEPENSES	MONTANT
Achat de billets d'avion	24 801 500
Frais d'expédition de la convention de plis	2 300
Frais de transport urbain	7 000
Total	24 810 800

2.2.3 Divers frais de fonctionnement

Ce poste comprend les frais d'assurance, les frais de communication, les frais d'hébergement et de restauration pour les séminaires et ateliers, depuis le début du projet.

LIBELLES DES DEPENSES	MONTANT
Assurance véhicules	4 141 543
Ateliers et séminaires	9 627 703
Maintenance et réparation	3 601 027
Supports de communication/Publicité et publications	1 964 500
Assurance personnel	13 960 954
Frais de télécommunication	12 709 972
TOTAL	46 005 699

2.2.4 Autres dépenses

Il s'agit essentiellement des allocations payées aux étudiants, des frais bancaires, des frais de mission, des honoraires des différents consultants et des frais de formation du personnel.

LIBELLES DES DEPENSES	MONTANT
Frais bancaires	1 624 786
Frais directs liés aux étudiants	142 670 242
Frais de mission et perdiem	8 496 896
Honoraires divers consultants	67 234 500
Frais de formation	7 695 712
Frais de restauration	1 870 455
TOTAL	229 592 591

2.2.5 Impôts et taxes

Le montant de cette rubrique s'élève à **24 222 928 fcfa**. L'évaluation de cette rubrique a été considérée comme une contribution de l'Etat au projet et à ce titre, ledit montant n'a pas fait l'objet de décaissement.

2.2.6 Charges du personnel

Elles s'élèvent à **102 688 123 fcfa**. Il s'agit essentiellement des salaires et indemnités de transport du personnel et des charges sociales qui se répartissent comme suit :

- Salaires et indemnités de transport = 86 969 353 fcfa
- Charges sociales = 15 718 770 fcfa

2.3 Valeurs réalisables

2.3.1 Fournisseurs Débiteurs divers

Il s'agit ici d'un reliquat de paiement effectué suite à un devis de AFRICAUTO dans le cadre de l'entretien du minibus qui s'élève à **73 060 fcfa**.

2.4 Disponibilités

Un compte (désigné) a été ouvert par l'Etat de Côte d'Ivoire à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Il a été alimenté par l'avance initiale globale allouée aux trois centres. Il a donc servi de compte de liaison, pour transférer les premiers fonds reçus de l'IDA au compte projet.

2.4.1 IDA, compte projet BNI bailleur

Le compte projet Bailleur, ouvert à la Banque Nationale d'Investissement (BNI) a été alimenté à partir du compte désigné.

Il a reçu exclusivement l'avance initiale 15% du DLI 2.8. Ces fonds ont été mis à disposition afin de faciliter le démarrage effectif des activités du projet.

Au 31 décembre 2018, le solde du compte projet – BNI/BAILLEUR s'élève à **-30 597 FCFA**. Un virement sera effectué en 2019 du compte Indicateur vers le compte bailleur afin de rendre le solde débiteur.

2.4.2 IDA, compte Indicateur

Le compte Indicateur est ouvert par l'Etat de Côte d'Ivoire à la BNI. Il sert à recevoir les fonds mobilisés à travers l'atteinte des indicateurs.

Au 31 décembre 2018, le solde de ce compte s'élève à **12 662 063 FCFA**.

2.4.3 IDA, Compte projet revenus générés

Le compte projet revenus générés est ouvert par l'Etat de Côte d'Ivoire à la BNI. Il sert à recevoir les fonds générés par le centre à travers des activités propres du centre. Le solde de ce compte au 31 décembre 2018 était de **1 092 276 fcfa**.

2.4.4 Caisse

Le solde de la caisse est de **370 FCFA**.

Le Coordonnateur du Projet

Annexe 3 :

État certifié des dépenses



ANNEXE 3

TABEAU RECAPITULATIF DES DRF

N°	DESIGNATION	MONTANT DE LA DRF	MONTANT PAYE AU CEA-UFHB	MONTANT REMBOURSE SUR L'AVANCE PERCUE	DATE DE PAIEMENT	OBSERVATIONS
1	Avance	920 900 000	354 200 000	-	29/06/2016	L'avance initiale a été versée sur un compte BCEAO commun aux trois centres d'excellence. La quote-part prévue et versée au CEA-CCBAD au titre de cette avance s'élevait à 354 200 000 fcsfa.
2	DRF 01	295 180 650	295 180 650	-	11/05/2017	
3	DRF 02	477 151 649	381 721 057	95 430 592	29/12/2017	20% du montant de la DRF retenu pour le remboursement partiel de l'avance initiale
4	DRF 03	118 072 260	94 457 808	23 614 452	28/03/2018	20% du montant de la DRF retenu pour le remboursement partiel de l'avance initiale
5	DRF 04	468 992 856	375 194 285	93 798 571	02/07/2018	20% du montant de la DRF retenu pour le remboursement partiel de l'avance initiale
6	DRF 05	212 843 353	-	-		Documentation de la justification de l'avance perçue. Il n'y a pas eu de décaissement de fonds sur le compte projet.
7	DRF 06	154 970 497	123 976 529	30 993 968	19/12/2018	20% du montant de la DRF retenu pour le remboursement partiel de l'avance initiale
TOTAL		2 648 111 265	1 624 730 329	243 837 583		

Annexe 4 :

Tableau d'évolution des soldes des comptes désignés

**Tableau: Reconstitution des fonds reçus**

ELEMENTS	MONTANT	TOTAL CUMULE
TRESORERIE		
SOLDE DES COMPTES SPECIAUX AU 31/12/2018		35 363 116
BCEAO/Projet Centres Excellence Enseignement Supérieur 261 8200 A00 12 0068	0	
BNI CEA-UFHB/Bailleur CI092 01001 005196480005 43	-30 597	
BNI CEA-UFHB/Indicateurs liés au décaissement CI092 01001 005206740003 89	34 301 437	
BNI CEA-UFHB/ REVENUS GENERES CI092 01001 005206750008 47	1 092 276	
SITUATION DES FONDS DECAISSES AU 31/12/2018	1 622 615 817	
TOTAL	1 657 978 933	